



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DE BELFORT

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°90-2019-056

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

DDFIP

- 90-2019-12-06-002 - Fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction départementale des Finances publiques dans le Territoire de Belfort (1 page) Page 4
- 90-2019-12-06-003 - Fermeture exceptionnelle au public du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement du Territoire de Belfort (1 page) Page 6

DDT 90

- 90-2019-12-13-001 - Arrêté portant approbation du document d'orientation du système de gestion de la sécurité de la station du Ballon d'Alsace (Territoire de Belfort) (2 pages) Page 8
- 90-2019-12-13-002 - Arrêté portant réglementation de la circulation lors du passage des convois GE Energy sur la RD 83 (4 pages) Page 11
- 90-2019-12-05-003 - KM_C224e-20191209141416 AVENANT MODIFICATIF N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE SIGNEE LE 27 MAI 2019 ENTRE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET L'ETAT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.301-5-1 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION (3 pages) Page 16

DIRECTE

- 90-2019-12-03-008 - Arrêté agrément - D90 BELFORT SUD (4 pages) Page 20
- 90-2019-10-25-015 - Arrêté agrément - DOMICILE 90 CHATENOIS LES FORGES (4 pages) Page 25
- 90-2019-12-09-001 - Récépissé de déclaration MILBERGUE Céline (2 pages) Page 30
- 90-2019-12-10-006 - Récépissé déclaration FJSERVICE (2 pages) Page 33
- 90-2019-12-10-007 - Récépissé déclaration SAP CAIRES DE NOBREGA (2 pages) Page 36

Préfecture

- 90-2019-12-04-004 - Arrêté accordant la médaille d'honneur du travail promotion 01012020 (38 pages) Page 39
- 90-2019-12-10-002 - Arrêté portant habilitation de la société AID Observatoire à réaliser l'analyse d'impact prévue à l'article L. 752-6 du code de commerce. (2 pages) Page 78
- 90-2019-12-10-003 - Arrêté portant habilitation de la société Bérénice pour la ville et le commerce à réaliser l'analyse d'impact prévue à l'article L. 752-6 du code de commerce. (2 pages) Page 81
- 90-2019-12-10-005 - Arrêté portant habilitation de la société Du Rivau Consulting à réaliser l'analyse d'impact prévue à l'article L. 752-6 du code de commerce. (2 pages) Page 84
- 90-2019-12-10-004 - Arrêté portant habilitation de la société Nouveau Territoire à réaliser l'analyse d'impact prévue à l'article L. 752-6 du code de commerce. (2 pages) Page 87
- 90-2019-12-10-001 - Arrêté portant habilitation de la société SAD MARKETING à réaliser l'analyse d'impact prévue à l'article L. 752-6 du code de commerce. (2 pages) Page 90
- 90-2019-12-06-001 - Arrêté portant interdiction de toute manifestation à partir de la signature du présent arrêté et jusqu'au lundi 9 décembre 2019 à 9H00 sur la barrière de péage de Fontaine (2 pages) Page 93

DDFiP

90-2019-12-06-002

Fermeture exceptionnelle au public des services de la
Direction départementale des Finances publiques dans le
Territoire de Belfort

*Fermeture exceptionnelle au public des services de la DDFiP le 24/12/2019 après-midi et le
31/12/2019 après-midi.*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TERRITOIRE DE BELFORT

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
des services de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort**

Le Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2019-10-28-020 du 28 octobre 2019 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les services de la Direction départementale des Finances publiques du département du Territoire de Belfort seront, à titre exceptionnel, fermés au public :

- mardi 24 décembre 2019 après-midi,
- mardi 31 décembre 2019 après-midi.

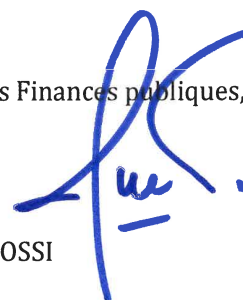
Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Belfort, le 6 décembre 2019.

Le Directeur départemental des Finances publiques,

David PESSAROSSSI



DDFIP

90-2019-12-06-003

Fermeture exceptionnelle au public du Service de la
Publicité Foncière et de l'Enregistrement du Territoire de
Belfort

*Fermeture exceptionnelle au public du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement du
Territoire de Belfort les 2 et 3 janvier 2020.*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TERRITOIRE DE BELFORT

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement du Territoire de Belfort**

Le Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2019-10-28-020 du 28 octobre 2019 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

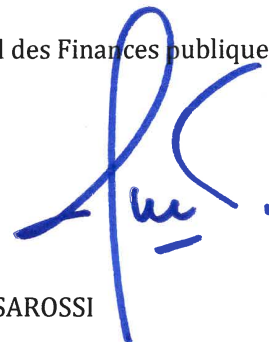
Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) du Territoire de Belfort sera, à titre exceptionnel, fermé au public les 2 et 3 janvier 2020.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Belfort, le 6 décembre 2019.

Le Directeur départemental des Finances publiques,



David PESSAROSSO

DDT 90

90-2019-12-13-001

**Arrêté portant approbation du document d'orientation du
système de gestion de la sécurité de la station du Ballon
d'Alsace (Territoire de Belfort)**

*Arrêté portant approbation du document d'orientation du système de gestion de la sécurité de la
station du Ballon d'Alsace (Territoire de Belfort)*



PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction départementale des territoires
Service appui connaissance
et sécurité des territoires
Cellule gestion des informations géographiques
et de la sécurité

ARRETE n°
portant approbation du document d'orientation du système de gestion de la sécurité
de la station du Ballon d'Alsace (Territoire de Belfort)

LE PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

VU le code du tourisme, et notamment ses articles L.342-12 et R.342-12-1,

VU le décret n°2010-1580 du 17 décembre 2010 relatif au service technique des remontées
mécaniques et des transports guidés,

VU le décret n°2016-29 du 19 janvier 2016 relatif au système de gestion de la sécurité,

VU le décret du 9 octobre 2019 nommant monsieur David PHILOT, préfet du Territoire de
Belfort,

VU l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à
l'article R. 342-12 du code du tourisme,

VU la proposition de document d'orientation du système de gestion de la sécurité dans sa
version « EXP005-ind02 » du 08 novembre 2019, présentée par le syndicat mixte
interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA),

VU l'avis favorable du service technique des remontées mécaniques et des transports
guidés (STRMTG) – bureau Nord-Est en date du 14 novembre 2019, sur la proposition de
document d'orientation du système de gestion de la sécurité,

CONSIDÉRANT que la proposition de document d'orientation du système de gestion de la
sécurité, présentée par le syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), permet
de couvrir, vis-à-vis des enjeux de sécurité de l'exploitation, l'ensemble des thèmes énumérés à
l'article 1 de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article
R.342-12 du code du tourisme,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le document d'orientation du système de gestion de la sécurité de la station du Ballon
d'Alsace, dans sa version « EXP005-ind02 » du 08 novembre 2019, présenté par le syndicat mixte
interdépartemental du Ballon d'Alsace est approuvé.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort. Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du lendemain du jour de sa publication.

Une copie du présent arrêté sera transmise au maire de la commune de Lepuix pour affichage pendant un délai minimal de deux mois.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié au syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace, en tant qu'exploitant de la station du Ballon d'Alsace qui l'affichera de façon visible pour les usagers.

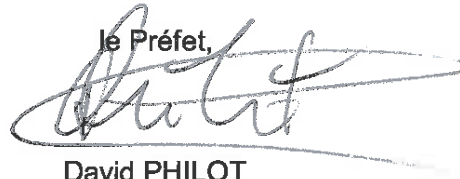
Son ampliation sera adressée à :

- M. le président du conseil départemental du Territoire de Belfort,
- M. le commandant du groupement de gendarmerie,
- M. le responsable du STRMTG - Bureau Nord-Est,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Belfort, le 13 DEC. 2019

le Préfet,



David PHILOT

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

DDT 90

90-2019-12-13-002

Arrêté portant réglementation de la circulation lors du
passage des convois GE Energy sur la RD 83

*Arrêté portant réglementation de la circulation lors du passage des convois GE Energy sur la RD
83*

Direction départementale des territoires
Service Appui Connaissance et Sécurité des Territoires
Cellule Sécurité Routière et Gestion de Crise

Conseil Départemental
Direction des routes,
de la mobilité et des réseaux
Pôle Exploitation

ARRETE n°

ARRETE n° 2019/2863

**Arrêté portant réglementation de la circulation
lors du passage des convois GE Energy sur la RD 83**

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DU TERRITOIRE DE
BELFORT**

Vu le code de la route et notamment l'article R.411-9,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret du 9 octobre 2019 nommant Monsieur David PHILOT, préfet du Territoire de Belfort,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992,

Vu le guide technique "conception et mise en œuvre des déviations" du SETRA,

Vu la circulaire du Ministère de l'Équipement n° 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

Vu l'arrêté n° C.R.I.C.R. n° 02/2007 du 12 novembre 2007 portant institution du plan de gestion de trafic de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard (PGT AUBM),

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2019-10-30-001 du 30 octobre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Jacques BONIGEN, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2019-11-04-005 du 04 novembre 2019 portant subdélégation de signature à ses collaborateurs,

Vu la délibération du 2 avril 2015 du conseil départemental du Territoire de Belfort constatant l'élection de Monsieur Florian BOUQUET à la présidence de cette assemblée,

Vu la délibération du 2 avril 2015 du conseil départemental du Territoire de Belfort portant délégation de pouvoirs au président du conseil départemental,

Vu l'arrêté n° 2017/1735 de Monsieur le président du conseil départemental, en date du 4 mai 2017, portant délégation de signature à Madame Maud LAMOUR, responsable du pôle entretien, exploitation et gestion domaniale à la direction des routes, de la mobilité et des réseaux,

Vu l'autorisation individuelle de transport exceptionnel n°9019T000184 délivrée par le pôle transports exceptionnels mutualisés Bourgogne-Franche-Comté de la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire en date du 5 novembre 2019 à la société SCALES ,

Vu le courriel du 11 décembre 2019 de GE Energy Products France SNC précisant la date de départ du convoi soit le mercredi 18 décembre 2019,

Considérant que les passages des convois exceptionnels, décrits ci-dessus, engendreront de fortes perturbations de circulation sur la RD83 depuis Belfort jusqu'à la limite du Haut-Rhin, et qu'il y a lieu de ce fait de prendre des mesures d'exploitation et de réglementer la circulation,

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort et de Madame la responsable du pôle entretien, exploitation et gestion domaniale à la direction des routes, de la mobilité et des réseaux

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : le mercredi 18 décembre 2019, les mesures ci-après seront applicables :

- des itinéraires conseillés seront balisés pour diriger les usagers en transit à destination du Haut-Rhin (Mulhouse et Colmar) vers le diffuseur 12 de l'autoroute A36 :

- le premier depuis le carrefour "RD19/RD83" – Belfort, via la RD83 et la RD47;
- le second depuis le carrefour "RD83/RD47" – Bavilliers, via la RD47.

- les itinéraires "S" ci-après du PGT AUBM précité ne pourront plus être activés à compter de 8h00 :

- l'itinéraire "S3" - sens "Mulhouse-Beaune" entre les diffuseurs 14 et 12;
- l'itinéraire "S4" - sens "Beaune-Mulhouse" entre les diffuseurs 12 et 14.

En cas de problèmes techniques avérés, la Direction des Routes, de la Mobilité et des Réseaux échangera avec le PC de la Direction Régionale d'APPR de Franche-Comté au 03/81/21/50/36 afin de déterminer l'heure à laquelle la RD83 sera ré-ouverte normalement à la circulation, entre l'échangeur "RD83/RD1083"- Denney et Belfort, et donc disponible pour l'activation des itinéraires "S" en cause.

- en cas d'incident sur l'autoroute A36 impactant la totalité des voies de circulation entre les diffuseurs 12 et 14, nécessitant la mise en place d'une déviation, dans l'un ou l'autre sens de circulation, les itinéraires suivants pourraient, le cas échéant, être activés :

- sens 1 "Mulhouse-Beaune" : sortie de l'A36 diffuseur 14 puis RD1083, RD83, RD22, RD13, RD83, RD47 puis entrée sur l'A36 au niveau de l'échangeur 11,
- sens 2 "Beaune-Mulhouse" : sortie diffuseur 12 puis RD19, RD47, RD47b, RD23, RD419, RD1083 puis entrée sur l'A36 au niveau de l'échangeur 14.

Pour les usagers suivant l'itinéraire conseillé et, qui devraient entrer sur l'A36 au niveau de l'échangeur 12, ils devront emprunter la déviation indiquée ci-dessus pour le sens 2.

Les PMV situés entre les diffuseurs 12 et 13 et 13 et 14 de l'autoroute A36, dans le sens 2 "Beaune-Mulhouse", signaleront les perturbations de circulation sur la RD83 (bouchon) et conseilleront aux usagers à destination du Haut-Rhin de rester sur l'autoroute. Étant entendu que l'utilisation desdits PMV restera prioritaire pour tout événement frappant le réseau autoroutier.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à la mise en place des itinéraires conseillés et au jalonnement des déviations éventuelles de l'A36 sera fournie, mise en place et entretenue par le département du Territoire de Belfort dans le respect de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière susvisée.

ARTICLE 3 :

- Monsieur le président du conseil départemental du Territoire de Belfort – Direction des Routes, de la mobilité et des réseaux,
- Monsieur le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Territoire de Belfort,
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Territoire de Belfort,
- Monsieur le directeur régional d'exploitation Alsace - Franche-Comté des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, Monsieur le chef du district APRR de Bessoncourt,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information à :

- Madame la responsable du secrétariat des assemblées du conseil départemental,
- Monsieur le maire de la Ville de Belfort,
- Monsieur le maire de la commune de Danjoutin,
- Monsieur le maire de la commune de Pérouse,
- Monsieur le maire de la commune de Bessoncourt,
- Monsieur le maire de la commune de Roppe ;
- Monsieur le maire de la commune de Vétrigne,
- Monsieur le maire la commune d'Offemont,
- Monsieur le maire de la commune de Denney,
- Monsieur le maire de la commune de Menoncourt,
- Monsieur le maire de la commune de Lachapelle-sous-Rougemont,
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort,
- Monsieur le directeur du SAMU à Trévenans.

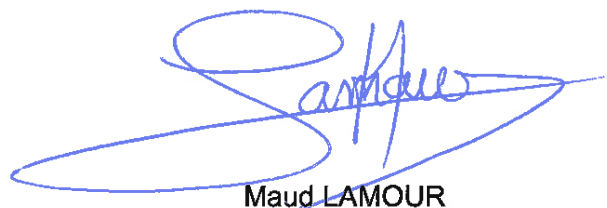
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Belfort, le 13/12/19
Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires
Par délégation
La cheffe du service appui connaissance
et sécurité des territoires



Aline SIRE

Belfort le 13/12/19
Pour le président du conseil
départemental
Par délégation
La responsable du pôle entretien
exploitation et gestion domaniale



Maud LAMOUR

DDT 90

90-2019-12-05-003

KM_C224e-20191209141416

AVENANT MODIFICATIF N° 1 A LA CONVENTION
DE DELEGATION DE COMPETENCE SIGNEE LE 27

Modifier l'annexe 6 de la convention de délégation de compétence signée le 27 mai 2019 et d'intégrer les barème des marges locales et loyers accessoires entrant dans le calcul des loyers et des redevance maximales
MAY 2019 ENTRE GRAND BELFORT COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION ET L'ETAT EN APPLICATION

DE L'ARTICLE L.301-5-1 DU CODE DE LA
CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION



Avenant modificatif n°1 à la convention de délégation de compétence signée le 27 mai 2019 entre Grand Belfort Communauté d'Agglomération et l'Etat en application de l'article L.301-5-1 du Code de la construction et de l'habitation

Grand Belfort Communauté d'Agglomération, représenté par Monsieur Damien MESLOT, Président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 23 septembre 2019,

Et

L'Etat, représenté par Monsieur David PHILOT, Préfet du département du Territoire de Belfort,

Vu la convention de délégation de compétences pour la gestion des aides à la pierre, couvrant la période 2019 à 2024, signée le 27 mai 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération en date du 03 décembre 2015 approuvant le programme local de l'habitat (PLH),

Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération en date du 06 décembre 2018 approuvant la modification du programme local de l'habitat (PLH),

Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération en date du 23 septembre 2019 autorisant la signature du présent avenant,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de modifier l'annexe 6 de la convention de délégation de compétence signée le 27 mai 2019 et d'intégrer les barèmes des marges locales et des loyers accessoires entrant dans le calcul des loyers et des redevances maximales.

Article 2 – Modalités de calcul des loyers et des redevances maximales

Le b) de l'annexe 6 de la convention de délégation de compétence du 27 mai 2019 est remplacé par :

b) le barème des majorations applicables en fonction de la qualité de l'opération ne dépasse pas les limites fixées dans l'avis loyers publié chaque année par la DHUP au bulletin officiel du ministère. Ce barème est établi conformément aux indications de l'avis annuel loyers.

Les majorations locales applicables retenues par la présente convention sont les suivantes :

Marges locales	
Barème de majorations (en %)	LOYERS – plafond 14% ou 15% avec ascenseur non obligatoire (neuf et A/A) OU maison individuelle
Opération dans le Territoire de Belfort	4
Opération LABEL NF habitat - qualitel	2
Opération d'acquisition – amélioration	4
Maisons individuelles à Belfort	4
Maisons individuelles hors Belfort	3
Ascenseur non obligatoire	5
Local vélos ou poussettes (si > à 6 m ²) si non obligatoire	1

Critères énergétiques	
A/A Label rénovation HPE	7
A/A Label rénovation BBC	10
BEPOS	12
RT 2012 -20%	10
RT 2012 -10%	7

Le barème des loyers accessoires retenu par la présente convention est le suivant :

Typologie loyer annexe	PLAI	PLUS	PLS
Place de stationnement en surface privatisée (arceaux avec barillet)	5 €	7 €	10 €
Place de stationnement couverte (carport) ou en parking souterrain	20 €	25 €	35 €
Garage fermé	35 €	45 €	55 €
Espace privatif d'une surface inférieure ou égale à 30m ²	5 €	7 €	10 €
Espace privatif d'une surface de 30m ² à 150m ²	10 €	12 €	15 €
Espace privatif d'une surface supérieure à 150m ²	15 €	17 €	20 €
Plafond en cas de cumul de loyers accessoires	45 €	55 €	65 €

Article 3 – Date d'effet et durée du présent avenant

Les nouveaux barèmes des marges locales et des loyers accessoires introduits par le présent avenant s'appliquent aux opérations financées en 2019 et sont valables pour la durée de validité de la convention de délégation de compétence. Ils pourront être modifiés par un nouvel avenant.

Article 4 – Publication

Le présent avenant fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et du délégataire.

Il est transmis dès sa signature à la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (Ministère en charge du logement).

Fait en 2 exemplaires à Belfort,

Le 5 DEC. 2019

Le Préfet du Territoire de Belfort



David PHILOT

Pour le Président,
Le Vice-président du Grand Belfort,



Tony KNEIP



DIRECTE

90-2019-12-03-008

Arrêté agrément - D90 BELFORT SUD

AIDE A DOMICILE



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi
Bourgogne-Franche-Comté

Unité départementale
du Territoire de Belfort

11 Rue Legrand
CS 40483
90016 BELFORT CEDEX

Service Développement local

Pôle Entreprises, Emploi,
Economie

Affaire suivie par : C. FAVERGEON
Courriel :
christelle.favergeon@directe.gouv.fr

Téléphone : 03 63 01 73 76
Télécopie : 03 84 57 71 31

Arrêté portant agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP 849084348 N° SIREN 849084348

Vu le code du travail et notamment les articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-11 et D.7231-1 ;

Vu le cahier des charges prévu à l'article R 7232-6 du code du travail ;

Vu la demande d'agrément présentée le **17 juin 2019** par **Monsieur Denis PIOTTE** en qualité de Président ;

Vu l'avis émis le **27 mai 2019** par le Président du Conseil Départemental du **Territoire de Belfort** ;

Vu l'arrêté n° 06/2019-12 du 18 novembre 2019 portant subdélégation de signature du DIRECCTE de Bourgogne - Franche-Comté ;

Le Préfet du Territoire de Belfort et par délégation, le responsable de l'unité départementale du Territoire de Belfort

Arrête :

Article 1 :

L'agrément de l'organisme **DOMICILE 90 BELFORT SUD**, dont l'établissement principal est situé **Avenue de l'Espérance – Centre Atria – 90000 BELFORT** est accordé pour une durée de cinq ans à compter du **18 juin 2019**.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R. 7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 :

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile ;
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses) ;
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile ;
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante ;
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (90) ;
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (90) ;
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (90) ;
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (90).

Article 3 :

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'Unité Départementale.

Article 4 :

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R. 7232-4 à R. 7232-9 du code du travail ;
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail ;
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté ;
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R. 7232-9 du code du travail.

Article 5 :

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale du Territoire de Belfort ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé de l'économie - Direction Générale des Entreprises - Mission des services à la personne - 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet, d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal Administratif de Besançon - 30 Rue Charles Nodier - 25044 BESANCON CEDEX 3.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Belfort, le 03 décembre 2019

Pour le Préfet du Territoire de Belfort,
Et par subdélégation du directeur régional de la DIRECCTE,
Le responsable de l'Unité Départementale
du Territoire de Belfort,

Olivier LECLERC



DIRECTE

90-2019-10-25-015

Arrêté agrément - DOMICILE 90 CHATENOIS LES
FORGES

Aide à domicile



PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi
Bourgogne-Franche-Comté

Unité départementale
du Territoire de Belfort

11 Rue Legrand
CS 40483
90016 BELFORT CEDEX

Service Développement local

Pôle Entreprises, Emploi,
Economie

Affaire suivie par : C. FAVERGEON
Courriel :
christelle.favergeon@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03 63 01 73 76
Télécopie : 03 84 57 71 31

Arrêté portant agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP 849082714 N° SIREN 849082714

Vu le code du travail et notamment les articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-11 et D.7231-1 ;

Vu le cahier des charges prévu à l'article R 7232-6 du code du travail ;

Vu la demande d'agrément présentée le **17 juin 2019** par **Monsieur Denis PIOTTE** en qualité de Président ;

Vu l'avis émis le **27 mai 2019** par le Président du Conseil Départemental du **Territoire de Belfort** ;

Vu l'arrêté n° 06/2019-11 du 18 octobre 2019 portant subdélégation de signature du DIRECCTE de Bourgogne - Franche-Comté ;

La Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture du Territoire de Belfort et par délégation, le responsable de l'unité départementale du Territoire de Belfort

Arrête :

Article 1 :

L'agrément de l'organisme **DOMICILE 90 CHATENOIS LES FORGES**, dont l'établissement principal est situé **Avenue de l'Espérance – Centre Atria – 90000 BELFORT** est accordé pour une durée de cinq ans à compter du **18 juin 2019**.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R. 7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 :

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile ;
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses) ;
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile ;
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante ;
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (90) ;
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (90) ;
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (90) ;
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (90).

Article 3 :

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'Unité Départementale.

Article 4 :

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R. 7232-4 à R. 7232-9 du code du travail ;
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail ;
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté ;
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R. 7232-9 du code du travail.

Article 5 :

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale du Territoire de Belfort ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé de l'économie - Direction Générale des Entreprises - Mission des services à la personne - 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet, d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal Administratif de Besançon - 30 Rue Charles Nodier - 25044 BESANCON CEDEX 3.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Belfort, le 25 octobre 2019

Pour la Secrétaire Générale chargée de l'administration dans le département
Et par subdélégation du directeur régional de la DIRECCTE,
Le responsable de l'Unité Départementale
du Territoire de Belfort,
Par intérim,
L'adjointe au responsable de l'unité départementale
du Territoire de Belfort



Christelle FAVERGEON

DIRECTE

90-2019-12-09-001

Récépissé de déclaration MILBERGUE Céline

AIDE A DOMICILE



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence, de la
Consommation,
du Travail et de l'Emploi
de Bourgogne-Franche-Comté

Unité départementale du Territoire
de Belfort

11 rue du Commandant Legrand
CS43486
90016 BELFORT Cedex

Pôle Entreprises, Emploi, Economie

Affaire suivie par C. FAVERGEON

Courriel :
christelle.favergeon@direccte.gouv.fr

Tél : 03 63 01 73 76

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le N° SAP 841169451**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté n° 06/2019-12 du 18 novembre 2019 portant subdélégation de signature du DIRECCTE de Bourgogne-Franche-Comté

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale du Territoire de Belfort le 24 août 2019 par Madame Céline MILBERGUE en qualité de chef d'entreprise, pour l'organisme CELINE MILBERGUE dont l'établissement principal est situé 14 rue du Stand 90400 DANJOUTIN et enregistré sous le numéro SAP « 841169451 » pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- entretien de la maison et travaux ménagers,
- garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- préparation de repas à domicile, (inclus le temps passé aux courses)
- livraison de courses à domicile,
- accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile,
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 09 décembre 2019

Pour le Préfet du Territoire de Belfort,
Et par subdélégation du directeur régional de la
DIRECCTE de Bourgogne-Franche-Comté,
Le responsable de l'unité départementale du
Territoire de Belfort,

Olivier LECLERC



La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale du Territoire de Belfort ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Besançon - 30 Rue Charles Nodier - 25044 BESANCON CEDEX 3.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

DIRECTE

90-2019-12-10-006

Récépissé déclaration FJSERVICE

BRICOLAGE JARDINAGE



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence, de la
Consommation,
du Travail et de l'Emploi
de Bourgogne-Franche-Comté

Unité départementale du Territoire
de Belfort

11 rue du Commandant Legrand
CS43486
90016 BELFORT Cedex

Pôle Entreprises, Emploi, Economie

Affaire suivie par C. FAVERGEON

Courriel :
christelle.favergeon@direccte.gouv.fr

Tél : 03 63 01 73 76

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le N° SAP 852164417**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté n° 06/2019-12 du 18 novembre 2019 portant subdélégation de signature du DIRECCTE de Bourgogne-Franche-Comté

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale du Territoire de Belfort le 3 octobre 2019 par Monsieur Johann FRELIN en qualité de chef d'entreprise, pour l'organisme **FJSERVICE** dont l'établissement principal est situé 1 Avenue d'Alsace 90000 BELFORT et enregistré sous le numéro SAP « 852164417 » pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Petits travaux de jardinage,
- Travaux de petit bricolage.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 10 décembre 2019

Pour le Préfet du Territoire de Belfort,
Et par subdélégation du directeur régional de la
DIRECCTE de Bourgogne-Franche-Comté,
Le responsable de l'unité départementale du
Territoire de Belfort,

Olivier LECLERC



La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale du Territoire de Belfort ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Besançon - 30 Rue Charles Nodier - 25044 BESANCON CEDEX 3.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

DIRECTE

90-2019-12-10-007

Récépissé déclaration SAP CAIRES DE NOBREGA

BRICOLAGE, JARDINAGE



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence, de la
Consommation,
du Travail et de l'Emploi
de Bourgogne-Franche-Comté

Unité départementale du Territoire
de Belfort

11 rue du Commandant Legrand
CS43486
90016 BELFORT Cedex

Pôle Entreprises, Emploi, Economie

Affaire suivie par C. FAVERGEON

Courriel :
christelle.favergeon@direccte.gouv.fr

Tél : 03 63 01 73 76

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le N° SAP 851883363**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté n° 06/2019-12 du 18 novembre 2019 portant subdélégation de signature du DIRECCTE de Bourgogne-Franche-Comté

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale du Territoire de Belfort le 04 juillet 2019 par Monsieur Manuel CAIRES DE NOBREGA en qualité de chef d'entreprise, pour l'organisme CAIRES DE NOBREGA dont l'établissement principal est situé 19 A Faubourg Saint Antoine 90150 FOUSSEMAGNE et enregistré sous le numéro SAP « 851883363 » pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- **Petits travaux de jardinage**
- **Travaux de petit bricolage.**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 10 décembre 2019

Pour le Préfet du Territoire de Belfort,
Et par subdélégation du directeur régional de la
DIRECCTE de Bourgogne-Franche-Comté,
Le responsable de l'unité départementale du
Territoire de Belfort,

Olivier LECLERC

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale du Territoire de Belfort ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Besançon - 30 Rue Charles Nodier - 25044 BESANCON CEDEX 3.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Préfecture

90-2019-12-04-004

Arrêté accordant la médaille d'honneur du travail
promotion 01012020



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction du cabinet
Bureau de la représentation de l'Etat
et de la communication interministérielle

ARRÊTÉ N°
accordant la médaille d'honneur du travail
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail et modifié par les décrets n°2000-1015 du 17 octobre 2000 et n° 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 14 mai 2019 nommant Mme Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet de M. le préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 9 octobre 2019 nommant M. David PHILOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020 ;

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Madame ABDOU BEN MOUSSA Sandrine
Assistante administrative réception, PEUGEOT MOTOCYCLES,
VALENTIGNEY,
demeurant à CHEVREMONT
- Madame ALLEAUME Céline
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX,
demeurant à EGUENIGUE

- Monsieur ALLEAUME Sylvain
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.
demeurant à EGUENIGUE
- Monsieur ANDREINI Bernard
Technicien études de prix, TED, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur ARASSUS Raphaël
Chef d'équipe, GEODIS AUTOMOTIVE EST, FONTAINE.
demeurant à VALDOIE
- Madame BADAIRE Céline
Responsable administration des ventes, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES
DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à SAINT-DIZIER-L'EVEQUE
- Monsieur BARA Malek
Agent de sécurité mobile, SECURITAS FRANCE SARL, CALUIRE-ET-
CUIRE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BEAUD Christophe
Contrôleur ferrage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur BEAUFRERE Pierre
Chef ingénieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BELLIER Gérald
Cadre promoteur produit, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR
NENON.
demeurant à DORANS
- Monsieur BENDER Pierre
Ingénieur projets, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
- Monsieur BENJAOUT Mimoun
Directeur achats, FSH WELDING GROUP, ROCHE LEZ BEAUPRE.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur BERCOT David
Peintre ouvrier professionnel, SAS CURTI, BAVILLIERS.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BESSIOUD Maurad
Agent de quai, STEF TRANSPORT MULHOUSE, BURNHAUPT-LE-BAS.
demeurant à BELFORT
- Madame BORNE Stéphanie
Assistante technique, Direction régionale du service médical Bourgogne
Franche-Comté, DIJON.
demeurant à DANJOUTIN

- Monsieur BOSCH Fabrice
Magasinier-cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur BOUCON Frédéric
Maintenancier process électromécanicien, PSA PEUGEOT CITROEN,
SAUSHEIM.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur BOUFEROUM Abdelhak
Agent de maîtrise, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur BRODA Michaël
Pilote d'exploitation informatique, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.
demeurant à NOVILLARD
- Monsieur BROUILLAT Stéphan
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ESSERT
- Monsieur BRUN Olivier
Responsable commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE,
EXINCOURT.
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur BURGIN Vincent
Ingénieur expérimentation moteurs, PEUGEOT MOTOCYCLES,
VALENTIGNEY.
demeurant à ROPPE
- Madame CALDARELLI Catherine
Chargée de commercialisation, DOMIAL SA HLM, COLMAR.
demeurant à ANDELNANS
- Monsieur CHAKHECH Abdellatif
Usineur-rectifieur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur CHALOYARD Laurent
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Madame CHAN WING YEN Gwenaëlle
Responsable projet construction, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Madame CHAUMET Paule
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, DIJON.
demeurant à BELFORT

- Madame CHENNIKI Fayma
Collaborateur d'agence généraliste, AREAS DOMMAGES, PARIS.
demeurant à CHEVREMONT
- Monsieur CLOET Frédéric
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Madame COUTEAU Josiane
Secrétaire comptable, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à FRAIS
- Monsieur COZZI Pierre
Professionnel des services, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à PEROUSE
- Monsieur CREVEL Jérôme
Responsable technique, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à CRAVANCHE
- Madame CUCHEROUSSET Christelle
Assistant administratif et technique, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à FELON
- Monsieur CUENIN Jérôme
Technicien maintenance, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à GRANDVILLARS
- Monsieur DAASSA Abdelhamid
Employé logistique polyvalent, U LOGISTIQUE, MULHOUSE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur D'AGOSTINO Claudio
Ingénieur process, ALSTOM POWER THERMAL SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à BELFORT
- Madame D'AGOSTINO Virginie
Responsable formation, Alstom Management SA, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur DARDAINE Julien
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.
demeurant à VEZELOIS
- Madame DAVID Céline
Travailleur social, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame DE BARROS Mélanie
Responsable ressources humaines, LEROY-MERLIN, ANDELNANS.
demeurant à BELFORT

- Monsieur DE BREZA Eryk
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Madame DE GUISTI Céline
Gestionnaire ressources humaines, COLAS NORD-EST, EGUENIGUE.
demeurant à FONTAINE
- Monsieur FEID Grégory
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur DELCURIE Franck
Rotativiste, EDITIONS DES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE,
STRASBOURG.
demeurant à LARIVIERE
- Monsieur DELEVOYE Patrick
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à VETRIGNE
- Madame DE MACEDO Christine
Ingénieur conformité produit, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à ESSERT
- Madame DEMUTH-BONNOT Valérie
Bobinière, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT,
BEAUCOURT.
demeurant à MEZIRE
- Monsieur DEROUCHE Boumediene
Conducteur routier, SOCIETE GEODIS AUTOMOTIVE EST, ETUPES.
demeurant à BELFORT
- Madame DEVIN Tamara
Secrétaire, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur DIETRICH Ludovic
Conseiller technique, AXALTA COATING SYSTEMS FRANCE SAS,
MANTES-LA-VILLE.
demeurant à DANJOUTIN
- Madame DONZELOT Véronique
Educatrice spécialisée, ADAPEI DU DOUBS, BESANCON.
demeurant à BELFORT
- Monsieur DOURTHE Vincent
Ingénieur, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Madame DOUTEY Monique
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur DRIDI Hedi
Outilleur mise au point emboutissage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur DUSSAUZE Stéphane
Opérateur polyvalent UEP contrôle, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur ERB Jean-Sébastien
Directeur d'établissement, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur ERNST Stéphane
Chauffeur-livreur PL, LYRECO FRANCE, MARLY.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur FAISANDIER Denis
Responsable logistique, SNOP, ETUPES.
demeurant à ESSERT
- Monsieur FLORENTZ Christian
Ingénieur support technique clients, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur GASSEM Abdelkarim
Cadre dirigeant, PSA RETAIL FRANCE SAS PEUGEOT MULHOUSE-
ILLZACH, ILLZACH.
demeurant à ROPPE
- Monsieur GENEVE Jean-Michel
Opérateur de production, Société SICTA, AUXELLES-BAS.
demeurant à AUXELLES-BAS
- Monsieur GIRARD Michel
Technicien études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur GRANDHAYE Damien
Conducteur de travaux, COLAS NORD-EST, EGUENIGUE.
demeurant à ROUGEGOUTTE
- Madame GRIDI Céline
Responsable administratif, INVISTA (FRANCE), BRUNSTATT-DIDENHEIM.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
- Monsieur GRIDI David
Responsable de groupe, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
- Monsieur GROSS Thierry
Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- Madame HANKOV Mariette
Directrice des achats, Société SICTA, AUXELLES-BAS.
demeurant à BELFORT
- Madame HENISSE Viviane
Comptable, NEOLIA, MONTBELIARD.
demeurant à TREVENANS
- Monsieur HINDSLEY Benjamin
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
- Monsieur HOEHR Bernard
Responsable planification projets, ALSTOM POWER THERMAL SYSTEMS,
CRAVANCHE.
demeurant à BELFORT
- Madame HOSATTE-HOLVEC Sandrine
Professionnel logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur HUGUENOT Frédéric
Agent de maîtrise, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à BELFORT
- Monsieur HUMBERT Jean-Paul
Opérateur polyvalent UEP ferrage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur HUMBERT Jérôme
Cadre bancaire, CREDIT MUTUEL AUDINCOURT, AUDINCOURT.
demeurant à CHEVREMONT
- Monsieur JABLECKI Roland
Directeur coordination LEAP, SAS LISI AUTOMOTIVE, BELFORT.
demeurant à GRANDVILLARS
- Monsieur JACQUEMIN Patrick
Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur JALLAT Yvan
Responsable de projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Madame JANOT Isabelle
Aide-comptable, CASCI COMITE INTER-ENTREPRISES 3 CHENES,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Madame JESKOWIAK Véronique
Démonstratrice, CRISTEL, FESCHES-LE-CHATEL.
demeurant à FECHE-L'EGLISE

- Monsieur JULLEROT Vincent
Opérateur polyvalent UEP ferrage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ROUGEGOUTTE
- Madame JUND Virginie
Technicien métrologie, ZURFLUH FELLER, AUTECHAUX-ROIDE.
demeurant à CRAVANCHE
- Monsieur KADDOUR Ahcène
Conducteur-livreur, STEF TRANSPORT MULHOUSE, BURNHAUPT-LE-BAS.
demeurant à DENNEY
- Madame KASIPOVIC Laetitia
Moniteur contrôle véhicules terminés, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ESSERT
- Monsieur KAZIC Mirsad
Ingénieur conformité produit, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur KIEFFER Fabien
Opérateur polyvalent UEP contrôle, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur KLINGELSCHMITT Cyrille
Responsable groupe ingénierie, ALSTOM POWER THERMAL SYSTEMS,
CRAVANCHE.
demeurant à OFFEMONT
- Madame KORANI Nathalie
Chargée de clientèle, CAISSE DE CREDIT MUTUEL BELFORT VOSGES,
BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY
- Madame KRAJSIC Céline
Agent de fabrication, FAURECIA TRECIA SAS, ETUPES.
demeurant à MEZIRE
- Monsieur KRIVANECK Christian
Chauffeur PL, COLAS NORD-EST, EGUENIGUE.
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- Monsieur KRSTIC Dejan
Employé de banque, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LACHAPELLE-
SOUS-ROUGEMONT, LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur KUENY Christian
Electromécanicien, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à DELLE

- Monsieur LAMARRE Jean-Jacques
Conducteur cellule automatisée, EUROCAST DELLE, DELLE.
demeurant à MORVILLARS
- Madame LAMARRE Sandrine
Gestionnaire de comptes, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES
COTISATIONS SOCIALES DE FRANCHE COMTE, BESANÇON.
demeurant à MORVILLARS
- Monsieur LAMBOLEZ Cédric
Outilleur mise au point emboutissage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur LAPENDRY Jean-Philippe
Responsable logistique, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur LAPIERRE Christophe
Technicien méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur LARRIERE Pascal
Technicien, FAURECIA TRECIA SAS, ETUPES.
demeurant à BELFORT
- Monsieur LAVECCHIA Sébastien
Aide-électromécanicien, TELLIER-GOUVION ELECTRICITE SAS,
DANJOUTIN.
demeurant à BELFORT
- Madame LEROY Sylvie
Chargée de clientèle, CCM SUD TERRITOIRE, DELLE.
demeurant à ESSERT
- Madame LOCATELLI Béatrice
Educatrice spécialisée, ADAPEI DU DOUBS, BESANCON.
demeurant à BEAUCOURT
- Madame LUCAT Maryse
Responsable ressources humaines, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL
MANUFACTURING BELFORT, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur LUCCHINA Nicolas
Technicien études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur MALLET Laurent
Responsable d'équipe ingénierie, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à AUXELLES-BAS
- Monsieur MANGANE Amadou
Gestionnaire de magasin, PEUGEOT MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à BAVILLIERS

- Madame MARSEILLES Nathalie
Hôtesse de caisse, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à BELFORT
- Madame MARTELET Carine
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA,
SOCHAUX.
demeurant à LEBETAIN
- Monsieur MARTINEZ Thomas
Chef d'équipe, S.A.S ALBIZZATI Père et Fils, DANJOUTIN.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur MAUFROY Frédéric
Responsable gestion production et logistique, GE ENERGY PRODUCTS
FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à ESSERT
- Madame MAZELIN Véronique
Assistante technique en santé au travail, SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL
NORD FC, ETUPES.
demeurant à AUXELLES-BAS
- Monsieur MENAUCOURT Fabien
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ESSERT
- Madame MIDEY Karine
Assistante médicale, SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL NORD FC,
ETUPES.
demeurant à MEZIRE
- Monsieur MILLIOTTE Vincent
Technicien configuration, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à FLORIMONT
- Madame MOINAT Marie-Ange
Employée administrative, C.E.R.P. RHIN-RHONE MEDITERRANEE,
BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE
- Monsieur MONNIER Jean-Marc
Technicien qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à SUARCE
- Monsieur MOREL Sébastien
Support technique et méthodes informatiques, PSA AUTOMOBILES SA,
SOCHAUX.
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur MOURAT Sébastien
Monteur ligne de montage, PEUGEOT MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à BEAUCOURT

- Madame MUSCH Séverine
Chargée de clientèle, CCM SUD TERRITOIRE, DELLE.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur NICOD Mickaël
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.
demeurant à SEVENANS
- Madame OZKAN Güler
Opératrice de production, PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR,
FONTAINE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur OZTURK Erdogan
Opérateur polyvalent UEP ferrage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur PEQUIGNOT Sébastien
Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à FECHE-L'EGLISE
- Monsieur PETITBON Jean-François
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur PIERSON Philippe
Responsable production, SOTOCO S.A.S., SAUSHEIM.
demeurant à VELLESCOT
- Madame QUIGNARD Virginie
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- Madame RAGONDET Sandrine
Agent comptable, Alstom Management SA, BELFORT.
demeurant à VEZELOIS
- Monsieur RENAUD Christophe
Contrôleur de gestion, ACTION LOGEMENT SERVICE, MONTBELIARD.
demeurant à MEROUX
- Monsieur RENAUD Pierre
Ouvrier ESAT, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Madame RICHARD Nathalie
Ouvrière ESAT, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur RICHE Florian
Ingénieur stands essais, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à COURTELEVANT

- Monsieur RIETZ David
Conducteur autocars, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à PHAFFANS
- Madame ROUILLON Nathalie
Secrétaire, COMITE OEUVRES SOCIALES VILLE BELFORT, BELFORT.
demeurant à BETHONVILLIERS
- Monsieur SAHIN Halil
Opérateur polyvalent UEP ferrage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à TREVENANS
- Monsieur SALMON Pascal
Agent de maîtrise, RHODIA OPERATIONS - GROUPE SOLVAY, MULHOUSE.
demeurant à BETHONVILLIERS
- Monsieur SCHORR Lionel
Usineur brocheur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à PHAFFANS
- Madame SERIOT Laure
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.
demeurant à ETUEFFONT
- Madame SERRANO-MALAIZE Isabelle
Responsable finance comptabilité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur SIEGWALD Christophe
Automaticien, ALSTOM POWER SYSTEMS ETS THERMAL SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
- Madame STOECKLIN Corine
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BAVILLIERS
- Madame SURDEY Sylvie
Employée commerciale, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur TAILLARD Christian
Cariste, ADECCO FRANCE, MONTBÉLIARD.
demeurant à BELFORT
- Monsieur TAPIE Yann
Ingénieur études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- Monsieur TASCEDDA Alain
Ingénieur support technicien avant ventes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur THOMAS Marc
Manager régional, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur THORE Laurent
Directeur fusions et acquisitions, VETOQUINOL, MAGNY-VERNOIS.
demeurant à ARGIESANS
- Monsieur TICHY Patrice
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur TOSOVIC Tanasije
Technicien maintenance, Société SICTA, AUXELLES-BAS.
demeurant à GIROMAGNY
- Madame TREIBER Isabelle
Assistant administratif et technique, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à PEROUSE
- Monsieur TRIPARD Olivier
Technicien d'essai - mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BAVILLIERS
- Madame VILLADIER Laurence
Directrice de magasin, ARMAND THIERY S.A.S., LEVALLOIS PERRET.
demeurant à BELFORT
- Madame VINOT Isabelle
Secrétaire médicale, SCM AUDRIX, AUDINCOURT.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur WANTZ Didier
Development project leader, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS
- Madame WEIBEL Danielle
Opérateur polyvalent UEP peinture, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Madame WILLERVAL Laurie
Ouvrière, FAURECIA TRECIA SAS, ETUPES.
demeurant à DELLE
- Monsieur ZOUAI Rachid
Ouvrier travaux main finition, SAS MILGRED, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Madame ZYCH Linda
Assistante de direction, SARL EXPO PISCINES 90, VIEUX CHARMONT.
demeurant à VEZELOIS

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- Monsieur AGOSTINI Fabrice
Responsable technique, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE,
BELFORT.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur AUBERT Jean-François
Technicien d'essai - mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à GRANDVILLARS
- Madame AUSSONNAIRE Catherine
Conseillère en gestion des droits, POLE EMPLOI, DIJON.
demeurant à MEZIRE
- Monsieur AVOSCAN Norbert
Tourneur, LISI AUTOMOTIVE, LURE.
demeurant à BEAUCOURT
- Madame BAGNARD Agnès
Assistante de direction, AFPA, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BARDOT Pascal
Usineur fraiseur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CHAUX
- Monsieur BAUDOT Stéphane
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BEAUFRERE Pierre
Chef ingénieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BENARD Lilian
Magasinier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
- Monsieur BENBIOU Ali
Peintre chef d'équipe, SAS CURTI, BAVILLIERS.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BENDER Pierre
Ingénieur projets, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
- Monsieur BETELLI Pascal
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- Monsieur BLANCHETEAU Eric
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ESSERT

- Monsieur BLIND Sébastien
Responsable méthodes industrialisation, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur BONNEFOY Patrick
Technicien en électronique, SCHNEIDER ELECTRIC IT FRANCE,
MONTBONNOT-SAINT-MARTIN.
demeurant à PEROUSE

- Madame BONNOT Sophie
Opérateur essais fin de chaîne, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE
BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur BOTTEMER Jean-Christophe
Préparateur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à AUTRECHENE

- Monsieur BOUDIER Bruno
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ANJOUTEY

- Monsieur BOURGEOIS Jean-Luc
Technicien qualité, ADAPEI DU DOUBS - Pays de Montbéliard, ETUPES.
demeurant à MEZIRE

- Madame BROCARD Isabelle
Gestionnaire administration RH, Alstom Management SA, BELFORT.
demeurant à CHEVREMONT

- Madame BROUX Sylvie
Employée à domicile, DOMICILE 90, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur BRUEY François
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur BRUYERE Philip
Responsable des ventes senior, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur CARRARA Jérôme
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à VELLESCOT

- Monsieur CHARCOSSET Claude
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.
demeurant à VAUTHIERMONT
- Monsieur CHARLEMAGNE Fabien
Ingénieur produits senior, ALSTOM POWER THERMAL SYSTEMS,
CRAVANCHE.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Madame CHAUMERLIAC Monique
Employée commerciale, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR
NENON.
demeurant à VESCEMONT
- Monsieur COLBUS Frédéric
Responsable exécution client, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur COSSON François
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ESSERT
- Madame COUTEAU Josiane
Secrétaire comptable, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à FRAIS
- Madame CRELIER Ghislaine
Approvisionnement bord de ligne, PEUGEOT MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à BOUROGNE
- Monsieur CUSENIER Franck
Métrologue, SOCIETE NOUVELLE WM, FONTAINE.
demeurant à FECHE-L'EGLISE
- Monsieur DANNEVALD Frédéric
Technicien supérieur, ASSYSTEM ENGINEERING & OPERATION
SERVICES, BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE
- Madame DAVAL Marie-Claire
Employée de banque, CIC EST, STRASBOURG.
demeurant à PEROUSE
- Madame DELCROS Arlette
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à ETUEFFONT
- Monsieur DELERUE Philippe
Technicien études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ANDELNANS
- Monsieur DELI Abdulkadir
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à GRANDVILLARS

- Monsieur DELLA SANTA Robert
Régleur, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à GRANDVILLARS
- Monsieur DEMANGE Frédéric
Technicien validation, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à ELOIE
- Monsieur DEMANGE Jean-Philippe
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur DE MARIA Stéphane
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à MEROUX
- Monsieur DEMERS Frédéric
Analyste qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ANDELNANS
- Madame DEMUTH-BONNOT Valérie
Bobinière, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT,
BEAUCOURT.
demeurant à MEZIRE
- Monsieur DIETRE Gilles
Responsable d'unité de production qualité logistique, PEUGEOT
MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à MONTBOUTON
- Monsieur DIETRICH Ludovic
Conseiller technique, AXALTA COATING SYSTEMS FRANCE SAS,
MANTES-LA-VILLE.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur DIEVAL Yannick
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à THIANCOURT
- Monsieur DI STASI Lorenzo
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à LACOLLONGE
- Monsieur DIVRECHY Laurent
Ingénieur qualité produits, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à ELOIE
- Monsieur DOLLE Noël
Monteur-câbleur, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur DORMOIS Thierry
Technicien gestion production et planification, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Madame DURUPT Sylvie
Collaborateur comptable, SODECC, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur EBRO Hubert
Tôlier laques, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur ESNAULT Michel
Technicien de configuration, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur ESNAULT Philippe
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Madame FAVE Nadine
Employée commerciale, INTERMARCHE - ETS HARTMANN-COMESU S.A.S., DANNEMARIE.
demeurant à SUARCE
- Monsieur FOISSEY Eric
Maintenancier process automatique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DELLE
- Madame FOISSEY Lydie
Infirmière, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à TREVENANS
- Monsieur GAG Michel
Technicien études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur GASNER Philippe
Maintenancier process mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur GAUTHIER Eric
Régleur-monteur, VMC PECHE, MORVILLARS.
demeurant à MEZIRE
- Monsieur GENET Joël
Métallier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHARMOIS
- Madame GENET Laurence
Directrice de caisse de crédit mutuel, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, STRASBOURG.
demeurant à BAVILLIERS

- Monsieur GILLIOTTE Stéphane
Technicien de proximité, CASCI COMITE INTER-ENTREPRISES 3 CHENES,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur GIRARD Michel
Technicien études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur GIRARDOT Didier
Monteur-ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur GIRAUD Christophe
Opérateur revêtement thermique ailettes, GE ENERGY PRODUCTS
FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS
- Madame GLARDON-FRANCOIS Pascale
Gestionnaire de commandes, IS&T SAS, BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE
- Madame GOHIER Sabine
Agent de réception, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT,
BEAUCOURT.
demeurant à FROIDFONTAINE
- Monsieur GRAFFE Didier
Technicien configuration, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur GROSVERNIER Gilles
Technicien supérieur, ASSYSTEM ENGINEERING & OPERATION
SERVICES, BELFORT.
demeurant à VEZELOIS
- Madame GUENOT Sylvie
Logisticien approvisionneur, AFPA, BELFORT.
demeurant à ROUGEGOUTTE
- Madame GUERDAT Laurence
Assistante de direction, Direction régionale du service médical Bourgogne
Franche-Comté, DIJON.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame GUETTE Hélène
Assistant administratif, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE,
BELFORT.
demeurant à BERMONT
- Monsieur GUYOD Lionel
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BERMONT

- Madame GUYON Marie-Pascale
Travailleur social, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à ESSERT
- Monsieur HANTZBERG Marc
Conducteur, STEF TRANSPORT MULHOUSE, BURNHAUPT-LE-BAS.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame HECK Karine
Contrôleur métrologie, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE
BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à ROUGEGOUTTE
- Madame HENLE Christine
Educatrice spécialisée, INSTITUT PERDRIZET, GIROMAGNY.
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur HENRY Jean-Luc
Conducteur moyens industriels, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.
demeurant à BELFORT
- Monsieur HOEHR Bernard
Responsable planification projets, ALSTOM POWER THERMAL SYSTEMS,
CRAVANCHE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur HULLAERT Olivier
Ingénieur maintenance, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur HUSSLER André
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA,
SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur JACOB François
Metteur au point maintenance outils, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur JALLAT Yvan
Responsable de projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur JANIN Pascal
Ingénieur spécialiste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur JANOD Hervé
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à OFFEMONT

- Monsieur JEANBLANC Daniel
Technicien de mesures et d'essais, ALSTOM POWER SYSTEMS ETS
THERMAL SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à FAVEROIS

- Madame JEANBLANC Leslie
Contrôleur de coûts, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à VALDOIE

- Monsieur JEANBLANC Patrick
Ingénieur system train, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY

- Monsieur JUHIN Christophe
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BAVILLIERS

- Madame KERIBIN Elise
Opérateur finition ailettes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BOUROGNE

- Madame KNAPP Sylvie
Chef de projet informatique, PEUGEOT MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à ELOIE

- Monsieur KOPLEWSKY Patrick
Responsable HSE, FAURECIA SIELEST, PULVERSHEIM.
demeurant à CUNELIERES

- Madame KOSMALA Catherine
Auxiliaire de vie sociale, DOMICILE 90, BELFORT.
demeurant à GIROMAGNY

- Madame KREBER Isabelle
Assistant exécution projets, ALSTOM POWER SYSTEMS ETS THERMAL
SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Madame LACOU Dominique
Assistant trésorerie, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à ESSERT

- Madame LAINE Isabelle
Reporter 2ème échelon, SAP - L'ALSACE, MULHOUSE.
demeurant à EVETTE-SALBERT

- Monsieur LAMOUCHE Benoît
Technicien validation, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Madame LAROCHE Corinne
Responsable pôle service, DARTY GRAND EST, LIMONEST.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur LEGRAND Christophe
Peintre, PEUGEOT MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à ETUEFFONT
- Monsieur LLADO Roger
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA,
SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame LOPEZ Isabelle
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, DIJON.
demeurant à BELFORT
- Madame LUCAT Maryse
Responsable ressources humaines, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL
MANUFACTURING BELFORT, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur LUGENBUHLER Alain
Technicien bureau d'études, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur LUSCHER Pierre
Adjoint responsable exploitation, SOTREFI, ETUPES.
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur LUTHY Laurent
Magasinier, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES, MONTBELIARD.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur MAJIC Marc
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA PEUGEOT CITROEN,
SAUSHEIM.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
- Monsieur MARCHAND Yves
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame MARCONNOT Céline
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
- Madame MARKOVIC Suzana
Electricien prototypes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DANJOUTIN
- Madame MARLINE Nathalie
Agent d'exploitation, C.E.R.P. RHIN-RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.
demeurant à GIROMAGNY
- Madame MARSEILLES Nathalie
Hôtesse de caisse, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur MARTIN Fabrice
Monteur-ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Madame MASSIAS Marie-Christine
Responsable administration des ventes et zone export, PEUGEOT
MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à ETUEFFONT
- Monsieur MELIERES Daniel
Opérateur polyvalent UEP peinture, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
- Madame MERMET Christine
Maîtresse de maison, INSTITUT ST-JOSEPH DE BELLEMAGNY-
LUTTERBACH, LUTTERBACH.
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur MEYER Philippe
Maintenancier process mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BETHONVILLIERS
- Monsieur MICHALET Laurent
Maintenancier process mécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur MILLIOTTE Vincent
Technicien configuration, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à FLORIMONT
- Monsieur MIMOUNI Mohamed
Technicien support technique clients, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à BOUROGNE
- Monsieur MION Eric
Maintenancier, SNOP, ETUPES.
demeurant à LEPUIX-NEUF
- Madame MOREL Martine
Chef de groupe finition, Société SICTA, AUXELLES-BAS.
demeurant à LEPUIX
- Monsieur MUCHERT Bruno
Informaticien, GE IS&T SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à ESSERT
- Madame MULLER Nathalie
Technicien de laboratoire, BIOALLAN, BROGNARD.
demeurant à VETRIGNE

- Madame MUNCH Isabelle
Assistante de département, ALSTOM POWER THERMAL SYSTEMS,
CRAVANCHE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur NAUROY Eric
Tôlier-retoucheur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur OUARI Kamel
Agent de maîtrise, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur OZDEMIR Ferruh
Conducteur autocars, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à BELFORT
- Monsieur PARCHEMINEY Bernard
Ingénieur senior, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, BELFORT.
demeurant à ESSERT
- Monsieur PEGEOT Emmanuel
Cadre bancaire, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LACHAPELLE-SOUS-
ROUGEMONT, LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT.
demeurant à FONTAINE
- Monsieur PELISSIER Philippe Jean
Responsable de projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Madame PEYRAMAURE Catherine
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à VEZELOIS
- Madame PINOT Isabelle
Surveillante de machines, VMC PECHE, MORVILLARS.
demeurant à GROSNE
- Monsieur PLANCON Christophe
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur POTTIER Sylvain
Ingénieur projets, ALSTOM POWER THERMAL SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à CHAUX
- Monsieur PRETOT Fabrice
Technicien d'essai - mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- Monsieur PY Sylvain
Responsable déploiement outils ingénierie, ALSTOM POWER THERMAL SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à ARGIESANS

- Monsieur RAPINE Joël
Contremaître atelier usinage, EST ACIERS INDUSTRIE SAS, ETUPES.
demeurant à GRANDVILLARS

- Monsieur REINICHE Luc
Médecin du travail, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à ESSERT

- Monsieur RENAUDOT Patrick
Responsable industriel, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à VESCEMONT

- Monsieur RENAUD Pierre
Ouvrier ESAT, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Madame REY ANGULO Isabelle
Secrétaire, H.D.C., BELFORT.
demeurant à ESSERT

- Monsieur ROBBIANO Martial
Bobineur, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL MANUFACTURING BELFORT, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT

- Monsieur ROMBACH Guy
Technicien d'essai - mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur SANNICOLO Yannick
Agent H.S.E, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à DANJOUTIN

- Monsieur SCHRUTT Francis
Chauffeur-livreur, ROYAL CANIN FRANCE, AIMARGUES.
demeurant à CHAUX

- Monsieur SEGURA Olivier
TT Manager, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à GIROMAGNY

- Monsieur SENAC Philippe
Responsable activités viabilité-sécurité, APRR DISTRICT BELFORT MONTBELIARD, BESSONCOURT.
demeurant à DENNEY

- Madame SERRANO-MALAIZE Isabelle
Responsable finance comptabilité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur SIEGWALD Christophe
Automaticien, ALSTOM POWER SYSTEMS ETS THERMAL SYSTEMS,
BELFORT.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
- Monsieur SPERTINI Eric
Technicien animateur de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à VESCEMONT
- Monsieur TANGUY Jean
Directeur commercial, SOLINEST, BRUNSTATT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur THOMAS Marc
Manager régional, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR
NENON.
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur UZUN Metin
Formateur interne mécanicien, VMC PECHE, MORVILLARS.
demeurant à BELFORT
- Monsieur VALLAT Thierry
Mécanicien VP, ETOILE 90 SERVICES SAS, DENNEY.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur VERDIER Laurent
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur VILLAUME Patrick
Opérateur polyvalent UEP ferrage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à PHAFFANS
- Madame VIVIER Evelyne
Conducteur-receveur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à TREVENANS
- Monsieur VIVOT Sébastien
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur WALGER Régis
Opérateur polyvalent UEP peinture, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ESSERT

- Madame WINGTANS Florence
Assistant administratif, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à ANDELNANS
- Madame WINISZEWSKI Anne-Marie
Médecin du travail, SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL NORD FC, ETUPES.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur YVINEC Gabriel
Moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur ZOUAI Rachid
Ouvrier travaux main finition, SAS MILGRED, BELFORT.
demeurant à BELFORT

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- Madame ABAD Maryse
Ouvrière de production, AP90, MORVILLARS.
demeurant à SEVENANS
- Monsieur AICHMAYER Jean-Pierre
Chef de service comptable, C.E.R.P. RHIN-RHONE MEDITERRANEE,
BELFORT.
demeurant à GRANDVILLARS
- Madame AUBRIAT Clare Louise
Ingénieur analyste coût produits, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BALLAY Régis
Animateur de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Madame BERTIN Véronique
Titulaire assistant, BANQUE DE FRANCE, BELFORT.
demeurant à ESSERT
- Monsieur BLUMBERGER Laurent
Technicien d'essai - mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à COURTELEVANT
- Monsieur BOUASKEUR Rachid
Responsable unité de production qualité logistique, PEUGEOT
MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur CACCAMO Jean
Chef des ventes véhicules d'occasion, SAS GROUPE NEDEY
AUTOMOBILES, MONTBELIARD.
demeurant à BELFORT

- Monsieur CANAL Philippe
Monteur-tuyauteur, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à VESCEMONT
- Monsieur CHALIER Gérard
Responsable d'exploitation, GEODIS AUTOMOTIVE EST, FONTAINE.
demeurant à FONTAINE
- Monsieur CHEVARTZMANN Eric
Technicien bureau d'études, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur CORDIER Didier
Technicien, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY
- Madame COUTEAU Josiane
Secrétaire comptable, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à FRAIS
- Madame CUYNET Valérie
Responsable commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE,
EXINCOURT.
demeurant à BEAUCOURT
- Madame DEBERT Françoise
Employée libre-service, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR
NENON.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur DECLIPEUR Francis
Ouvrier de production, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Madame DEFRANOULD Brigitte
Conseillère de vente, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Monsieur DEMEUSY Jean-François
Employé logistique, C.E.R.P. RHIN-RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY
- Madame DEVILLERS Nadine
Comptable, C.E.R.P. RHIN-RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
- Monsieur EHRET Christophe
Responsable des services généraux, GE ENERGY POWER CONVERSION
FRANCE, BELFORT.
demeurant à DENNEY
- Monsieur FRITSCH Nicolas
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DORANS

- Madame FROGER Nathalie
Surveillante de machines, VMC PECHE, MORVILLARS.
demeurant à GRANDVILLARS
- Madame GEGOUT Françoise
Employé administratif, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à CRAVANCHE
- Madame GEHANT Sylvie
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, EXINCOURT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur GULIVER Patrick
Conducteur cellule automatisée, EUROCAST DELLE, DELLE.
demeurant à DELLE
- Madame HENLE Christine
Educatrice spécialisée, INSTITUT PERDRIZET, GIROMAGNY.
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur HOSATTE François
Technicien études, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à CHAUX
- Madame HUMBRECHT Murielle
Technicien suivi sous-traitance, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur JANIN Pascal
Ingénieur spécialiste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur JOUVENCEAUX Hervé
Monteur-ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- Madame LAMBERT Cécile
Ingénieur, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- Madame LAMBERT Eve
Aide-soignante, LA MAISON BLANCHE - Fondation Arc-en-Ciel,
BEAUCOURT.
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur LAURENCY Régis
Monteur-câbleur, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BOURG-SOUS-CHATELET
- Madame LAURENT Valérie
Conseillère financière, BANQUE POPULAIRE B-FC, BESANÇON.
demeurant à JONCHEREY

- Madame LEDOUX Pascale
Travailleur social, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur LENOT Bertrand
Technicien ordonnancement, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL
MANUFACTURING BELFORT, BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY
- Monsieur LESCURE Jean-Yves
Assistant technique après vente, PEUGEOT MOTOCYCLES,
VALENTIGNEY.
demeurant à BELFORT
- Monsieur LEVRATTO Michel
Agent de maîtrise, Société SICTA, AUXELLES-BAS.
demeurant à AUXELLES-HAUT
- Madame LOUNES Fatima
Téléphoniste, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, ILLZACH.
demeurant à DENNEY
- Madame LUCAT Maryse
Responsable ressources humaines, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL
MANUFACTURING BELFORT, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur LUSCHER Pierre
Adjoint responsable exploitation, SOTREFI, ETUPES.
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur MAILLE Didier
Usineur-tourneur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à SERMAMAGNY
- Monsieur MARCAILLOZ Emmanuel
Equilibreur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur MARCHE James
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CRAVANCHE
- Madame MARSEILLES Nathalie
Hôtesse de caisse, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à BELFORT
- Madame MARTINEAU Nadia
Aide-soignante, DOMICILE 90, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Madame MENETRIER Sylviane
Coordinatrice, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à GRANDVILLARS

- Monsieur MIELE Raphaël
Responsable magasin et ordonnancement, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur MORAIS Léonel
Opérateur machine, PEUGEOT MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à FROIDFONTAINE
- Monsieur MUNIER Bruno
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à PEROUSE
- Monsieur OUARI Kamel
Agent de maîtrise, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur PAGLIARO Filippo
Conducteur d'installation, SOCIETE GESTAMP RONCHAMP S.A.S.,
CHAMPAGNEY.
demeurant à TREVENANS
- Madame PAPON Noëlle
Conseillère produits locatifs, ACTION LOGEMENT SERVICES, BELFORT.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
- Madame PARISEL Marie-Pierre
Chargée d'accueil, SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO
FRANCE, PARIS.
demeurant à BELFORT
- Monsieur PERRIAT Michel
Responsable services généraux, ZIMMER BIOMET, BROGNARD.
demeurant à DELLE
- Monsieur PETITDEMANGE Eric
Mécanicien, MARFINA - PAYS DE MONTBELIARD-, VOUEAUCOURT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur PROTOT Christophe
Tôlier-soudeur, MGR MONNIER ENERGIES, CHAUX.
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur RENAUD Pierre
Ouvrier ESAT, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Madame ROBLIN Nadine
Approvisionneur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- Madame RONCARI Béatrice
Titulaire assistant, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à SEVENANS

- Monsieur ROUILHAC François
Ingénieur - cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BESSONCOURT
- Madame SANDOZ Brigitte
Opérateur polyvalent UEP contrôle, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à RECHESY
- Madame SAUVAGEOT Florence
Conseillère de vente, LEROY-MERLIN, ANDELNANS.
demeurant à CHEVREMONT
- Monsieur SCHRUTT Francis
Chauffeur-livreur, ROYAL CANIN FRANCE, AIMARGUES.
demeurant à CHAUX
- Monsieur SERGENT Fabrice
Chauffeur-livreur, CIBOMAT SAS, HAGUENAU.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame SIMON Martine
Conductrice T.C, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur SOITTOUX Jean-Marie
Ingénieur, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur TAILLEVAND Patrick
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA,
SOCHAUX.
demeurant à MEZIRE
- Monsieur TANGUY Jean
Directeur commercial, SOLINEST, BRUNSTATT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur THOMAS Marc
Manager régional, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR
NENON.
demeurant à JONCHEREY
- Madame THURNHERR Véronique
Technicien logistique, LABORATOIRE BOIRON, BELFORT.
demeurant à CHAUX
- Madame VAYSSE Patricia
Surveillante, VMC PECHE, MORVILLARS.
demeurant à GRANDVILLARS
- Monsieur WALTER Gilles
Responsable d'équipe, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur WATTRE Eric
Technicien méthode, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- Madame ZINCK Lydie
Agent administratif principal, ADAPEI 90 ESAT LA MELTIERE,
MENONCOURT.
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur ZOUAI Rachid
Ouvrier travaux main finition, SAS MILGRED, BELFORT.
demeurant à BELFORT

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Monsieur ALLIOT Jean-François
Agent d'exploitation, C.E.R.P. RHIN-RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur ANNEBI Amar
Responsable technique d'affaires, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à ELOIE
- Monsieur BARTHELEMY Jean
Hôte d'accueil, FONDATION ARMEE DU SALUT - CHRS de Belfort,
BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur BELOT Denis
Retraité, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES, MONTBELIARD.
demeurant à TREVENANS
- Monsieur BENEDETTI Jean-Pierre
Ingénieur études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS
- Madame BLANCHARD Michèle
Assistante ressources humaines, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur BLARY André
Ingénieur mise en service, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Madame BOUILLARD Lydie
Infirmière, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur BRESSON Jean-Pierre
Chargé d'affaires entreprises, CIC EST, STRASBOURG.
demeurant à CHEVREMONT

- Monsieur CAGNON Guy
Cariste-logistique, SOCIETE NOUVELLE WM, FONTAINE.
demeurant à DANJOUTIN
- Madame CANOSA Maria
Contrôleur documentation, ALSTOM POWER THERMAL SYSTEMS,
CRAVANCHE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur CANTURK Binali
Métallier-soudeur, NOVOFERM FRANCE, BAVILLIERS.
demeurant à ESSERT
- Monsieur CHALIER Gérard
Responsable d'exploitation, GEODIS AUTOMOTIVE EST, FONTAINE.
demeurant à FONTAINE
- Monsieur CHERIF Jean-Marie
Contrôleur site, ALSTOM POWER THERMAL SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur CHIPEAUX Christophe
Opérateur maintenance, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL
MANUFACTURING BELFORT, BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE
- Monsieur CLERC Antoine
Technicien maintenance, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur COMMUNIER Patrick
Technicien méthodes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BOTANS
- Monsieur CUSENZA Bernard
Responsable maintenance, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à CHEVREMONT
- Monsieur DELCROS Patrick
Soudeur, MENGES INDUSTRIE, CRAVANCHE.
demeurant à ETUEFFONT
- Monsieur DELOYE Maurice
Vendeur-magasinier, GADEST COLARD, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur DERMINEUR Joseph
Maintenancier process, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BANVILLARS
- Monsieur DESCHASEAUX Alain
Pilote système de production, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à MEROUX-MOVAL

- Monsieur DIDIER René
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA,
SOCHAUX.
demeurant à ETUEFFONT

- Madame DIRENBERGER Christine
Conseiller en gestion de patrimoine, CREDIT MUTUEL, GRAND-
CHARMONT.
demeurant à BELFORT

- Madame FAIVRE Françoise
Chef comptable, INSTITUT PERDRIZET, GIROMAGNY.
demeurant à SERMAMAGNY

- Monsieur FELIX William
Monteur, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN

- Monsieur FORESTIER Christian
Employé logistique, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à ROUGEGOUTTE

- Monsieur FRACHEBOIS Marc
Cadre bancaire, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, STRASBOURG.
demeurant à FONTAINE

- Monsieur FRIGOTTO Robert
Responsable plate-forme logistique, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à LEPUIX

- Madame GALLIOT Josette
Employée libre-service, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à BELFORT

- Madame GIUDICI Mireille
Employée libre-service qualifiée, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à BELFORT

- Madame HENLE Christine
Educatrice spécialisée, INSTITUT PERDRIZET, GIROMAGNY.
demeurant à GIROMAGNY

- Monsieur HISSLER Claude
Responsable magasin, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES,
MONTBELIARD.
demeurant à MOVAL

- Madame HOREAUX Marie-Cécile
Surveillante de machines, VMC PECHE, MORVILLARS.
demeurant à GRANDVILLARS

- Madame LACHEUX Patricia
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- Monsieur LAMARCHE Serge
Monteur-retoucheur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur LAURENT Claude
Menuisier, NOVOFERM FRANCE, BAVILLIERS.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur LEGROS Philippe
Technicien d'essai, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL
MANUFACTURING BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur LIPOTH Emeric
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DELLE
- Monsieur LOUIS Bernard
Surveillant sûreté incendie, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur MAILFAIT Bertrand
Chaudronnier, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à MEROUX
- Monsieur MARSOT Jean-Michel
Responsable essais, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
- Monsieur MARTINEZ Eric
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA,
SOCHAUX.
demeurant à MEZIRE
- Madame METENIER-ETEVENOT Christine
Assistante de gestion administrative, SOCIÉTÉ NATIONALE DE
RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à FONTAINE
- Madame MEUNIER Christine
Inspectrice, MEDIAPORTAGE, MULHOUSE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur MODOLO Fabrice
Chef de projets, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur MONNIER Lionel
Fraiseur C.N., CITELE INDUSTRIE Pôle mécanique, OFFEMONT.
demeurant à ANGEOT
- Monsieur NAAS Richard
Affûteur-outilleur, LISI AUTOMOTIVE, LURE.
demeurant à JONCHEREY

- Monsieur NIFENECKER Alain
Ingénieur expert études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur OUARI Kamel
Agent de maîtrise, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur PHILIPPE Olivier
Agent de maîtrise, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à GROSMAGNY
- Madame PIZZAGALLI Sylvie
Secrétaire, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à VETRIGNE
- Madame REMY Brigitte
Collaboratrice qualifiée, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à VALDOIE
- Madame RIZZELLO Dominique
Retraitée, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES, MONTBELIARD.
demeurant à BAVILLIERS
- Madame ROSSI Sylvie
Réfèrent technique prestations, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT,
BELFORT.
demeurant à ESSERT
- Monsieur RUEZ Jean-Marie
Outilleur, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL MANUFACTURING
BELFORT, BELFORT.
demeurant à VESCEMONT
- Madame SANTILLI Evelyne
Responsable exploitation gestion, CREDIT MUTUEL VALDOIE
GIROMAGNY, VALDOIE.
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur SAUNIER Eric
Opérateur polyvalent UEP contrôle, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHEVREMONT
- Monsieur SCHELCHER Gilles
Monteur-ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur SEDIKI Boualem
Formateur interne mécanicien, VMC PECHE, MORVILLARS.
demeurant à GRANDVILLARS

- Madame SEILLER Gérardine
Moniteur contrôle véhicules terminés, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur SELSKI Laurent
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à ANDELNANS
- Madame SILVESTRE Anne
Adjointe de direction, H.D.C., BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Madame STEININGER Patricia
Employée commerciale, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR
NENON.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur STEMPELET Marc
Auditeur-contrôleur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à DELLE
- Madame VALLON Véronique
Opérateur polyvalent UEP contrôle, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame ZACHARCZUK Maria
Employé administratif, WEISHAUPPT SAS, COLMAR.
demeurant à ESSERT

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6: Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le

4 DEC. 2019


David PHILOT

Préfecture

90-2019-12-10-002

Arrêté portant habilitation de la société AID Observatoire à
réaliser l'analyse d'impact prévue à l'article L. 752-6 du
code de commerce.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction de l'animation des
Politiques Publiques
Interministérielles
Bureau de la Coordination
Interministérielle
Secrétariat de la CDAC

Arrêté préfectoral n° portant habilitation d'un organisme à réaliser l'analyse d'impact en application du III de l'article L. 752-6 du code de commerce

LE PREFET

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 752-6, R. 752-6-1 et R. 752-6-2

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce ;

VU le décret du 9 octobre 2019 nommant M. David PHILOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2019-10-28-001 du 28 octobre 2019, portant délégation de signature à Mme Elise DABOUIS, Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture ;

VU la demande d'habilitation déposée complète le 7 novembre 2019 par M. David SARRAZIN, Directeur associé de la SARL COMMERCITE – « AID Observatoire », située 3 avenue Condorcet - 69100 VILLEURBANNE;

ARRÊTE

Article 1er :

La société COMMERCITE - « AID Observatoire », située 3 avenue Condorcet - 69100 VILLEURBANNE, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact prévue par l'article L. 752-6 du code de commerce pour les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale déposées dans le Territoire de Belfort.

Article 2 :

L'habilitation visée à l'article 1^{er} porte le numéro d'identification suivant : **AI-90-2019-15**. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 3 :

L'habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, à compter de la présente décision.

Article 4 :

L'organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet :

- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quel titre ou stade que ce soit ;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Une déclaration sur l'honneur de ce chef devra être annexée à l'analyse d'impact par son auteur.

Article 5 :

Toute modification conduit à la mise à jour, dans le mois, du dossier d'habilitation déposé en préfecture. L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R.752-6-1 du code de commerce.

Article 6 : Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 10 DEC. 2019

Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale



Elise DABOUIS

N.B.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification ;

- par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Préfecture

90-2019-12-10-003

Arrêté portant habilitation de la société Bérénice pour la ville et le commerce à réaliser l'analyse d'impact prévue à l'article L. 752-6 du code de commerce.

PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction de l'animation des
Politiques Publiques
Interministérielles
Bureau de la Coordination
Interministérielle
Secrétariat de la CDAC

Arrêté préfectoral n° portant habilitation d'un organisme à réaliser l'analyse d'impact en application du III de l'article L. 752-6 du code de commerce

LE PREFET

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 752-6, R. 752-6-1 et R. 752-6-2

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce ;

VU le décret du 9 octobre 2019 nommant M. David PHILOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2019-10-28-001 du 28 octobre 2019, portant délégation de signature à Mme Elise DABOUIS, Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture ;

VU la demande d'habilitation déposée complète le 13 novembre 2019 par M. Rémy ANGELO, Président de la SAS Bérénice pour la ville et le commerce, située 5 rue Chalgrin - 75116 PARIS ;

ARRÊTE

Article 1er :

La société **Bérénice pour la ville et le commerce, située 5 rue Chalgrin - 75116 PARIS**, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact prévue par l'article L. 752-6 du code de commerce pour les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale déposées dans le Territoire de Belfort.

Article 2 :

L'habilitation visée à l'article 1^{er} porte le numéro d'identification suivant : **AI-90-2019-16**. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 3 :

L'habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, à compter de la présente décision.

Article 4 :

L'organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet :

- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quel titre ou stade que ce soit ;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Une déclaration sur l'honneur de ce chef devra être annexée à l'analyse d'impact par son auteur.

Article 5 :

Toute modification conduit à la mise à jour, dans le mois, du dossier d'habilitation déposé en préfecture. L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R.752-6-1 du code de commerce.

Article 6 : Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 10 DEC. 2019

Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale



Elise DABOUIS

N.B.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification ;

- par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Préfecture

90-2019-12-10-005

Arrêté portant habilitation de la société Du Rivau
Consulting à réaliser l'analyse d'impact prévue à l'article L.
752-6 du code de commerce.

PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction de l'animation des
Politiques Publiques
Interministérielles
Bureau de la Coordination
Interministérielle
Secrétariat de la CDAC

Arrêté préfectoral n° portant habilitation d'un organisme à réaliser l'analyse d'impact en application du III de l'article L. 752-6 du code de commerce

LE PREFET

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 752-6, R. 752-6-1 et R. 752-6-2

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce ;

VU le décret du 9 octobre 2019 nommant M. David PHILOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2019-10-28-001 du 28 octobre 2019, portant délégation de signature à Mme Elise DABOUIS, Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture ;

VU la demande d'habilitation déposée complète le 25 novembre 2019 par Mme Amélie DU RIVAU, Présidente de la SAS DU RIVAU Consulting, située 34 rue Vignon - 75009 PARIS ;

ARRÊTE

Article 1er :

La société **DU RIVAU Consulting, située 34 rue Vignon - 75009 PARIS**, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact prévue par l'article L. 752-6 du code de commerce pour les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale déposées dans le Territoire de Belfort.

Article 2 :

L'habilitation visée à l'article 1^{er} porte le numéro d'identification suivant : **AI-90-2019-18**. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 3 :

L'habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, à compter de la présente décision.

Article 4 :

L'organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet :

- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quel titre ou stade que ce soit ;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Une déclaration sur l'honneur de ce chef devra être annexée à l'analyse d'impact par son auteur.

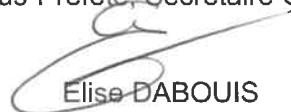
Article 5 :

Toute modification conduit à la mise à jour, dans le mois, du dossier d'habilitation déposé en préfecture. L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R.752-6-1 du code de commerce.

Article 6 : Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 10 DEC. 2019

Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale



Elise DABOUIS

N.B.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification ;

- par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Préfecture

90-2019-12-10-004

Arrêté portant habilitation de la société Nouveau Territoire
à réaliser l'analyse d'impact prévue à l'article L. 752-6 du
code de commerce.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction de l'animation des
Politiques Publiques
Interministérielles
Bureau de la Coordination
Interministérielle
Secrétariat de la CDAC

Arrêté préfectoral n° portant habilitation d'un organisme à réaliser l'analyse d'impact en application du III de l'article L. 752-6 du code de commerce

LE PREFET

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 752-6, R. 752-6-1 et R. 752-6-2

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce ;

VU le décret du 9 octobre 2019 nommant M. David PHILOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2019-10-28-001 du 28 octobre 2019, portant délégation de signature à Mme Elise DABOIS, Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture ;

VU la demande d'habilitation déposée complète le 22 novembre 2019 par M. Sébastien DELATTRE, Gérant de la SARL Nouveau Territoire située 9 place de la Préfecture - 62000 ARRAS ;

ARRÊTE

Article 1er :

La société Nouveau Territoire, située 9 place de la Préfecture - 62000 ARRAS, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact prévue par l'article L. 752-6 du code de commerce pour les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale déposées dans le Territoire de Belfort.

Article 2 :

L'habilitation visée à l'article 1^{er} porte le numéro d'identification suivant : **AI-90-2019-17**. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 3 :

L'habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, à compter de la présente décision.

Article 4 :

L'organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet :

- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quel titre ou stade que ce soit ;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Une déclaration sur l'honneur de ce chef devra être annexée à l'analyse d'impact par son auteur.

Article 5 :

Toute modification conduit à la mise à jour, dans le mois, du dossier d'habilitation déposé en préfecture. L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R.752-6-1 du code de commerce.

Article 6 : Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 10 DEC. 2019

Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale


Elise DABOUIS

N.B.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification ;

- par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Préfecture

90-2019-12-10-001

Arrêté portant habilitation de la société SAD
MARKETING à réaliser l'analyse d'impact prévue à
l'article L. 752-6 du code de commerce.

PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction de l'animation des
Politiques Publiques
Interministérielles
Bureau de la Coordination
Interministérielle
Secrétariat de la CDAC

Arrêté préfectoral n° portant habilitation d'un organisme à réaliser l'analyse d'impact en application du III de l'article L. 752-6 du code de commerce

LE PREFET

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 752-6, R. 752-6-1 et R. 752-6-2

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce ;

VU le décret du 9 octobre 2019 nommant M. David PHILOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2019-10-28-001 du 28 octobre 2019, portant délégation de signature à Mme Elise DABOUIS, Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture ;

VU la demande d'habilitation déposée complète le 31 octobre 2019 par M. Gonzague HANNEBICQUE, Directeur associé de la SAS SAD MARKETING, située 23 rue de la Performance – Bât. BV4 - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ ;

ARRÊTE

Article 1er :

La société SAD MARKETING, située 23 rue de la Performance – Bât. BV4 - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact prévue par l'article L. 752-6 du code de commerce pour les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale déposées dans le Territoire de Belfort.

Article 2 :

L'habilitation visée à l'article 1^{er} porte le numéro d'identification suivant : **AI-90-2019-14**. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 3 :

L'habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible, à compter de la présente décision.

Article 4 :

L'organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet :

- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quel titre ou stade que ce soit ;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Une déclaration sur l'honneur de ce chef devra être annexée à l'analyse d'impact par son auteur.

Article 5 :

Toute modification conduit à la mise à jour, dans le mois, du dossier d'habilitation déposé en préfecture. L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R.752-6-1 du code de commerce.

Article 6 : Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Belfort, le 10 DEC. 2019

Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale


Elise DABOUIS

N.B.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification ;

- par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Préfecture

90-2019-12-06-001

Arrêté portant interdiction de toute manifestation à partir
de la signature du présent arrêté et jusqu'au lundi 9
décembre 2019 à 9H00 sur la barrière de péage de
Fontaine



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Cabinet
Direction des Sécurités
Bureau de la Sécurité Publique

ARRETE

portant interdiction de toute manifestation
à partir de la signature du présent arrêté
et jusqu'au lundi 9 décembre 2019 à 9h00
sur la barrière de péage de Fontaine

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.211-1 à L.211-4 ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2214-4 et L.2215-1 ;

VU le code pénal, notamment ses articles 431-3 et suivants et R. 644-4 ;

VU le code de la route, notamment l'article L. 412-1 et R. 413-19 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 14 mai 2019 nommant madame Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet à la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 9 octobre 2019, nommant monsieur David PHILOT en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté n° 90-2019-10-28-002 du 28 octobre 2019 portant délégation de signature à madame Magali MARTIN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

CONSIDERANT que de nombreuses manifestations spontanées ou sommairement organisées au moyen d'appels sur les réseaux sociaux ont régulièrement lieu sur la barrière de péage de Fontaine ; que ces manifestations ne font la plupart du temps l'objet d'aucune déclaration ;

CONSIDERANT que des actions de barrages filtrants ou bloquants ont été organisées sur cette barrière de péage donnant accès à des sites économiques d'importance ;

CONSIDERANT que ces actions non conformes à la destination de la barrière de péage, s'accompagnent généralement d'entraves par le jet de projectiles ou la présence physique des manifestants sur les voies, tous agissements de nature à constituer un risque en matière de sécurité routière ; qu'ainsi, plusieurs incidents, se démarquant par une gravité croissante et leur répétition sont survenus à cet endroit lors de manifestations (prise à partie des usagers de la route, prises à partie des forces de sécurité, dégradation et incendie des installations du péage...)

CONSIDERANT que dans ces circonstances, l'interdiction de manifester sur le secteur concerné et mentionné à l'article 1^{er} est seule de nature à prévenir efficacement et de manière proportionnée les troubles à l'ordre public ;

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Toute manifestation, tout attroupement ou rassemblement susceptible de se dérouler sur et aux abords de la barrière de péage de Fontaine est interdit à compter de la signature du présent arrêté et jusqu'au lundi 9 décembre 2019 à 9h00.

ARTICLE 2 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée, s'agissant des organisateurs, dans les conditions fixées par l'article 431-9 du code pénal, à savoir six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende, et, s'agissant des participants, par l'article R. 644-4 du même code instituant une contravention de quatrième classe.

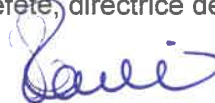
ARTICLE 3 : Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification directement auprès de l'administration, soit auprès du préfet, soit auprès du ministre de l'intérieur. Si aucune réponse n'est reçue dans un délai de 2 mois à compter de la date du recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté.

Un recours contentieux peut également être introduit auprès du greffe du tribunal administratif, 30 rue Charles Nodier 25044 Besançon cedex 3. Il doit être fait au plus tard avant la fin du deuxième mois suivant la réception de la présente décision ou du deuxième mois suivant la date de la réponse défavorable de l'administration au recours gracieux. Dans tous les cas, ce recours contentieux doit être écrit, exposer la situation, les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

ARTICLE 4 : Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort, le commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les lieux.

Fait à Belfort, le 6 décembre 2019

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet



Magali MARTIN

Préfecture

90-2019-11-28-005

SCopieur BE19121108520

Liste 2020 des commissaires enquêteurs du Territoire de Belfort

PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Secrétariat de la commission départementale

*Commission départementale chargée d'établir la liste
d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2020*

Relevé de décision

LA COMMISSION

VU :

- le Code de l'Environnement,
- l'arrêté préfectoral n°90-2018-07-27-001 du 27 juillet 2018 relatif à la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

Après en avoir délibéré au cours de sa réunion du 28 novembre 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Territoire de Belfort au titre de l'année 2020 est établie comme suit :

M. René BAILLY	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics d'Etat en retraite
M. Guy BOURGEOIS	Ingénieur territorial en retraite
Mme Sylviane FOURE	Secrétaire comptable
M. Gilles MAIRE	Lieutenant-Colonel de l'Armée de Terre en retraite
M. Bernard MADELENAT	Ingénieur méthode, conduite et gestion de projets en retraite
Mme Rolande PATOIS	Directrice Générale des Services de

M. Patrick ROBERT

Directeur d'une agence de travaux publics en retraite


Article 2 : Cette décision de la commission sera notifiée à chacun des postulants.

Article 3 : La liste départementale sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Territoire de Belfort. Elle pourra également être consultée à la préfecture du Territoire de Belfort, ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de Besançon et sur le site internet des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>.

Belfort, le

28 NOV. 2019

le Président du Tribunal administratif de Besançon,
président de la commission,



Thierry TROTTIER

1, rue Bartholdi – 90 020 BELFORT Cedex - Tél 03.84.57.00.07 - Fax. 03 84 21 32 62



Horaires et conditions d'accueil sur <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>